

171173 - Quel conseil à donner à un mari qui s'est éloigné de sa femme et de sa mère à cause de son travail et qui craint les effets de la tentation?

question

Je suis marié. Ma mère est malvoyante. Je travaille à l'étranger et laisse ma femme auprès de ma mère pour qu'elle l'aide. Etant à l'étranger, je suis parfois tenté de commettre des actes de désobéissance comme la fréquentation de sites pornographiques. Parfois je pratique la masturbation... Mon Maître me pardonne-t-il, étant donné l'état de ma mère? Devrais-je faire venir ma femme auprès de moi pour éviter de tomber dans ces actes de désobéissance, même si je devais abandonner ma mère à elle-même?

la réponse favorite

Louanges

à Allah

Premièrement,

nul doute que le mari qui s'éloigne de sa femme pour poursuivre des études ou exercer un travail dans un pays lointain s'expose et expose son épouse à la tentation et aux actes de désobéissance qui y sont liés, notamment ceux qui concernent le regard et le sexe. C'est pourquoi nous recommandons aux maris de tenir compte de cette situation et de ne pas s'éloigner du foyer conjugal de manière à s'exposer et exposer leurs femmes à la tentation destructrice aussi bien pour leurs fois que pour leurs vies d'époux..

Il est

évident pour tout musulman que la fréquentation des sites pornographiques est interdite car elle corrompt le cœur et la foi. Nous avons mentionné le jugement de cet acte et les moyens de s'en débarrasser dans plusieurs réponses. Voir celles données à la question n°

[12301](#), à la question

n° [39923](#), à la question n°

[26985](#), à

la question n° [10459](#) et la question

[7669](#).

Allah

Très haut a donné aux hommes et aux femmes l'ordre de baisser leurs regards. Le

fait d'être éloigné de sa femme ne justifie pas qu'on regarde des choses

interdites. Autrement, ce serait une excuse pour l'épouse aussi! Que cela est

éloigné de la loi purifiée d'Allah Très haut. Voir la réponse donnée à la question n°

[20229](#). Nous y avons mentionné 27 des moyens qui aident à baisser le regard. Vous

trouverez **«les avantages de la baisse du regard»** dans la réponse donnée à la question

n°

[22917](#). Nous avons indiqué dans le

cadre de la réponse donnée à la question n°

[33651](#)

les voies permettant de faire face à la tentation qui provient des femmes. La

réponse donnée à la question n° [20161](#)

comporte la solution du problème que constitue la gestion du débordement du

plaisir.

S'agissant

de la masturbation, elle est interdite aussi. Pour connaître son statut et la

manière de la soigner, voir les réponses données à la question

n° [329](#) et à la question

[101539](#).

Ô

frère auteur de la question! Sachez que le fait de vous occuper bien de votre

mère ne vous décharge pas de la responsabilité des péchés que vous commettez.

Bien au contraire, les bons soins dont vous entourez votre mère constitue une bonne action mais les péchés

que vous commettez constituent de mauvaises actions. Au jour de la Résurrection, on oppose les bonnes actions aux mauvaises. Méfiez vous, ô esclave serviteur d'Allah que vos mauvaises actions ne consomment vos bonnes actions en en annulant la récompense puisque les premières peuvent en s'accumulant l'emporter sur les secondes.

Deuxièmement,

ô frère auteur de la question! Le conseil que nous vous donnons est de prendre l'une de ces deux options: la première est de rentrer chez vous pour rester aux côtés de votre mère et votre épouse, même si cela devait se faire au détriment de votre aisance financière et votre richesse. Quiconque abandonne une chose pour complaire à Allah, sera récompensé par une chose meilleure. La seconde est de faire venir votre mère et votre épouse au pays dans lequel vous travaillez quand vous en aurez la possibilité.

Allah le sait mieux.